



1 ans ferme pour vol en reunion

Par **YANIS78500**, le 17/11/2010 à 16:41

Bonjour,
je viens d'etre juger pour un vol en reunion dans ma societe pour un prjudice de 22 000 euro.
en residive jé pris 1 ans ferme je ne suis pa rester au deliberer je du partir avant .et ce que je
peut beneficier d' un aménagement de peine

Par **mimi493**, le 17/11/2010 à 18:39

Voyez avec le JAP et votre avocat